



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Tous les Commissaires-Priseurs volontaires réunis au sein du Symev saluent le
volontarisme réformateur de la Garde des Sceaux**

Paris, le 11 juillet 2018

Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, attentive aux alertes lancées par les professionnels et faisant suite à l'audience qu'elle a accordée au Président du Symev en février dernier, a annoncé le 10 juillet 2018 le lancement d'une courte mission destinée à s'interroger sur *« la pertinence de l'organisation actuelle de la profession et particulièrement de son autorité de régulation, le Conseil des ventes volontaires »*, est-il écrit dans sa lettre de mission.

Le chantier ainsi ouvert par la Garde des Sceaux, confirmant la dynamique réformatrice du Gouvernement, constitue une formidable opportunité pour les Commissaires-Priseurs français, qui aspirent à aligner les modalités de régulation de leur profession sur les règles en vigueur dans les autres pays européens, aucun autre pays n'ayant une instance de régulation dédiée, dirigée par des magistrats.

Le Symev plaide depuis longtemps pour la mise en place d'une structure d'autorégulation à l'image d'autres professions réglementées.

Les Commissaires-Priseurs sont des entrepreneurs soucieux de redonner de l'attractivité à leur profession pour attirer les jeunes et souhaitent dynamiser leur secteur afin de rendre à la France la place qui est la sienne sur le marché de l'art.

« Pour partir à la conquête des nouveaux marchés à l'international et du numérique, les Commissaires-Priseurs ont besoin de moderniser une régulation devenue obsolète, et nous nous félicitons que ce besoin de réforme ait été entendu par la Garde des Sceaux », déclare Jean-Pierre Osenat, président du Symev.